

PÔLE



DES ACTIVITÉS & CULTURE SPORTIVE

FSGT Fédération Sportive
et Gymnique du Travail

Commission fédérale d'activité

VOLLEY-BALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE FSGT DE VOLLEY-BALL 6X6 SAISON 2022-2023

CRITÈRES DE COMPOSITION DES POULES DU 2EME TOUR

1. Dans le HAUT NIVEAU 1 Masculin et le HAUT NIVEAU 1 Féminin :

Les poules sont composées par tirage au sort en tenant compte des critères suivants :

Critère n°1 :

Sous réserve de leur réengagement pour la saison en cours, le vainqueur et le finaliste de l'édition de la saison précédente ne peuvent pas se rencontrer au 2ème tour (ils sont placés respectivement dans la poule 1 et dans la poule 2), à la condition d'avoir terminé à la 1ère place de leur poule lors du premier tour.

Pour cette saison 2022-2023 :

> dans le Haut Niveau 1 masculin, l'équipe de JSA Bordeaux vainqueur la saison dernière et 1ère de sa poule au 1er tour est placée dans la poule 1, l'équipe de Annecy VB (1) ayant fini 2ème de sa poule au 1er tour perd son statut de tête de série.

> dans le Haut Niveau 1 féminin, les équipes de CVB Catalans et MJC Craponne finalistes la saison dernière et ayant terminé à la 1ère place de leur poule du 1er tour sont placées dans la poule 1 et la poule 2.

Critère n°2 :

Équilibre sportif en fonction des résultats du 1er Tour :

> En Haut Niveau 1 Masculin :

il ne peut pas y avoir dans la même poule 3 équipes ayant terminé à la première place de leur poule lors du 1er tour, les 4 poules sont donc composées soit de un 1er et deux 2èmes, soit de deux 1ers et un 2ème.

> En Haut Niveau Féminin :

les poules sont composées de :

- un 1er du Haut Niveau 1er tour
- un 2ème du Haut Niveau 1er tour
- un 1er de Promotion 1er tour

Critère n°3 :

Deux équipes ayant disputé le 1er tour dans une même poule ne peuvent pas se retrouver à nouveau dans la même poule lors du 2ème tour.

Critère n°4 :

Dans la mesure du possible deux équipes d'un même Comité et disputant leur Championnat départemental dans la même division ne peuvent pas être placées dans la même poule.

Implantation des poules :

Une fois la composition des poules effectuée, le choix de l'organisateur de chaque poule est déterminé en tenant compte, dans l'ordre :

- 1) tout d'abord du critère économique (faire en sorte que le moins d'équipes possible soient amenées à effectuer un deuxième déplacement)
- 2) des éventuelles demandes d'organisation reçues
- 3) par tirage au sort

2. Dans tous les AUTRES NIVEAUX :

La composition des poules tient compte d'abord du critère économique (faire en sorte que le moins d'équipes possible soient amenées à effectuer un deuxième déplacement) puis du critère géographique (éviter les déplacements particulièrement onéreux ou complexes), ainsi que du critère n°3 (deux équipes ayant disputé le 1er tour dans une même poule ne peuvent pas se retrouver à nouveau dans la même poule lors du 2ème tour) et du critère n°4 (dans la mesure du possible deux équipes d'un même Comité et disputant leur Championnat départemental dans la même division ne peuvent pas être placées dans la même poule), avant d'effectuer si nécessaire des tirages au sort concernant la composition des poules ainsi que le choix de l'organisateur.